



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 160 a) de l'ordre du jour

Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission	6
C. Coopération régionale	7
D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats	8
II. Ressources financières	15
A. Vue d'ensemble	15
B. Contributions non budgétisées	16
C. Gains d'efficacité	16
D. Taux de vacance de postes	17
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	17
F. Formation	18
G. Services de détection des mines et de déminage	19



III.	Analyse des variations	20
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	22
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	23
	A. Assemblée générale	23
	B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	25
	C. Comité des commissaires aux comptes	29
Annexes		
I.	Définitions	31
II.	Organigramme	33

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (exercice 2012/13), dont le montant s'élève à 46 238 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 047 militaires, 46 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 110 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de la Force est expliquée dans plusieurs tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration qui servent l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montants répartis (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Écart	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 333,0	24 862,8	22 888,6	(1 974,2)	(7,9)
Personnel civil	11 189,0	11 679,4	10 999,4	(680,0)	(5,8)
Dépenses opérationnelles	13 758,7	13 983,9	12 350,7	(1 633,2)	(11,7)
Montant brut	47 280,7	50 526,1	46 238,7	(4 287,4)	(8,5)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 460,6	1 526,7	1 178,8	(347,9)	(22,8)
Montant net	45 820,1	48 999,4	45 059,9	(3 939,5)	(8,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	47 280,7	50 526,1	46 238,7	(4 287,4)	(8,5)

Ressources humaines^a

	Contingents	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total
Direction exécutive et administration				
Effectif approuvé pour 2011/12	–	7	–	7
Effectif proposé pour 2012/13	–	7	–	7

Composantes				
Composante opérations				
Effectif approuvé pour 2011/12	1 047	–	–	1 047
Effectif proposé pour 2012/13	1 047	–	–	1 047
Composante appui				
Effectif approuvé pour 2011/12	–	39	110	149
Effectif proposé pour 2012/13	–	39	110	149
Total				
Effectif approuvé pour 2011/12	1 047	46	110	1 203
Effectif proposé pour 2012/13	1 047	46	110	1 203
Variation nette				
	–	–	–	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2028 (2011) par laquelle il a été renouvelé pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2012.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui).

4. La réalisation des résultats escomptés permettra d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité. Les indicateurs de succès servent à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration qui servent l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2011/12 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Force maintient la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'accord sur le désengagement signé en mai 1974. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-palestinienne, au sud. La Force est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation, dans 2 camps de base, 22 positions occupées en permanence et 8 postes avancés, dont 1 gardé en permanence et 7 autres qui ne sont occupés qu'en fonction des besoins liés à la situation opérationnelle. La Force est assistée par le Groupe d'observateurs au Golan rattaché à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), qui occupe 11 postes d'observation échelonnés le long de la zone de séparation.

6. La Force a son quartier général au camp Faouar et un bureau de représentation à Damas; la principale base de soutien logistique est située au camp Ziouani. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur une distance de 10 kilomètres de chaque côté de la zone de séparation, le deuxième sur une distance de 10 kilomètres à partir du premier secteur et le troisième sur une distance de 5 kilomètres à partir du deuxième secteur. Les observateurs, qui sont placés sous le contrôle opérationnel de la Force, inspectent les trois secteurs toutes les deux semaines pour s'assurer que les limitations convenues des armements et des forces sont respectées par les parties.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission

7. La FNUOD continuera de s'acquitter de son mandat, qui est de maintenir le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes et de superviser leur désengagement de part et d'autre de la zone de séparation. Elle a réussi à maintenir la stabilité dans la zone placée sous sa responsabilité en évaluant les ressources opérationnelles nécessaires et en les déployant en fonction de l'évolution de la situation sur le théâtre de ses opérations.

8. Au cours de l'exercice, la FNUOD prévoit de renforcer le dialogue avec les autorités civiles et les communautés locales grâce aux activités conjointes du Groupe d'observateurs au Golan et du spécialiste des affaires civiles pour faire mieux connaître son mandat et ses activités et d'en promouvoir le soutien. La Force participera à l'initiative de sensibilisation au danger des mines du Croissant-Rouge arabe syrien et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en apportant ses compétences techniques spécialisées en matière de neutralisation d'explosifs, et ce dans les limites de son mandat. Ces activités permettront d'améliorer le marquage des champs de mines dans les zones fréquentées par ses patrouilles.

9. La FNUOD continuera d'adapter ses activités opérationnelles aux exercices d'entraînement des Forces de défense israéliennes dans le secteur Alpha de la zone de limitation et à l'augmentation du nombre des civils syriens à proximité de la ligne de cessez-le-feu dans la zone de séparation. Il lui faudra notamment accroître ses capacités et moyens d'intervenir rapidement avec toute la mobilité opérative voulue. Elle continuera également de s'employer à réduire la menace que présentent les champs de mine existants en veillant à être convenablement protégée lors de ses patrouilles dans ces zones sensibles et importantes. Elle maintiendra le dialogue avec les deux parties pour éviter tout malentendu ou méprise d'un côté ou de l'autre en cas d'incident. Elle continuera de renforcer la confiance entre les parties ainsi que dans ses propres capacités.

10. Compte tenu de l'intensification des activités de construction et de développement de l'infrastructure dans la zone de séparation, la Force aura besoin de moyens et de capacités d'intervenir rapidement et avec toute la mobilité opérative voulue. Il n'est pas prévu de modifier sa structure et ses effectifs pour l'exercice 2012/13 mais, en application de la résolution 2028 (2011) du Conseil de sécurité, la FNUOD renforcera sa mobilité et son matériel et son infrastructure d'observation et de communication pour maintenir les capacités dont elle a besoin pour ses opérations et sa sécurité, et continuera de discuter avec les pays fournisseurs de contingents du renforcement de ses moyens opérationnels. Elle continuera de s'employer à réduire la menace que présentent les champs de mine existants en veillant à être convenablement protégée lors de ses patrouilles dans ces zones sensibles et importantes. Elle maintiendra le dialogue avec les deux parties pour éviter tout malentendu ou méprise d'un côté ou de l'autre en cas d'incident.

11. La Force a élaboré un plan d'appui intitulé « Future support to UNDOF – leaner, greener, regional and digital » (Appui à la FNUOD – des services régionaux et numériques, plus économiques et plus écologiques) qui décrit la manière dont elle entend renforcer ses services d'appui – remplacement du matériel obsolète, remise en état des locaux délabrés dans les zones occupées par les forces syriennes et israéliennes et réduction de la consommation d'énergie et d'eau. Elle examinera la composition et les stocks du matériel fourni par les pays fournisseurs

de contingents. Ces services d'appui renforcés seront fournis avec les ressources budgétaires existantes en optimisant les possibilités de coopération avec les autres missions présentes au Moyen-Orient.

12. Compte tenu du plan d'appui à ses activités et comme suite à un examen de sa structure d'ensemble, la Force propose pour l'exercice 2012/13 la réaffectation d'un poste d'agent du Service mobile et de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et le transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein de la Division de l'appui à la mission pour répondre à ses nouveaux besoins opérationnels (voir plus bas, les paragraphes 24 à 29).

13. La Force continuera d'adopter des pratiques plus écologiques pour économiser l'énergie et promouvoir la protection de l'environnement. Elle prévoit à cet effet de réduire la consommation de carburant pour groupes électrogènes en améliorant l'isolation de toutes ses installations et en passant à l'énergie solaire et éolienne. Elle se propose de réduire encore sa consommation de carburant en raccordant six positions militaires au réseau électrique local au lieu de les équiper de groupes électrogènes à combustibles fossiles.

14. La FNUOD réduira son parc automobile, en supprimant quatre véhicules utilitaires légers, et prévoit d'en réduire les frais d'entretien en effectuant des vidanges tous les 10 000 kilomètres au lieu de tous les 5 000 kilomètres, conformément à la recommandation des fabricants.

15. La FNUOD prévoit de réduire ses dépenses opérationnelles afférentes aux technologies de l'information et des communications en renforçant la coopération avec les autres missions dans la région de manière à réaliser des économies d'échelle.

16. Le budget proposé pour l'exercice 2012/13 est en diminution de 8,5 % (4 287 400 dollars) par rapport au budget approuvé pour 2011/12. Cette diminution tient essentiellement : a) au fait qu'aucun crédit n'est demandé pour le versement d'un montant supplémentaire aux pays fournisseur de contingents, lequel n'a été approuvé que pour l'exercice 2011/12; b) à la réduction des dépenses prévues au titre de la relève du personnel militaire, compte tenu de la diminution récente du coût des vols commerciaux; c) au report de l'achat de nouveaux véhicules et de nouveau matériel informatique et télématique du fait qu'il est prévu de prolonger l'utilisation du matériel existant; d) à la réduction des dépenses communes de personnel prévues pour le personnel recruté sur le plan international compte tenu des dépenses effectivement engagées durant la période allant de juillet à décembre 2011.

C. Coopération régionale

17. La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions de la région. Des réunions périodiques sont prévues avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et le bureau en Jordanie de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), pour examiner et améliorer la coordination et aborder les problèmes nouveaux touchant la situation régionale. En outre, les quatre

opérations de maintien de la paix, ainsi que le bureau de la MANUI en Jordanie, continueront de produire des rapports quotidiens et hebdomadaires communs ainsi que des examens périodiques sur les questions qui les concernent. Le Bureau régional de déontologie et de discipline, qui se trouve à la FINUL, continuera de fournir des services aux missions de la région.

18. La FNUOD continuera également d'apporter un soutien approprié aux observateurs de l'ONUST placés sous son contrôle opérationnel, ainsi qu'au bureau de liaison de l'ONUST à Damas. Parallèlement, elle continuera de bénéficier des services communs d'appui de la FINUL pour certains de ses besoins logistiques. La FNUOD, l'ONUST, la FINUL et l'UNFICYP organiseront des formations communes sur les systèmes d'information géographique et cartographique ainsi que dans les domaines de l'informatique et de la télématique.

D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

19. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

20. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission assurera la direction exécutive et l'administration.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du commandant de la Force et Chef de la mission									
Effectif approuvé pour 2011/12	1	–	1	4	1	7	–	–	7
Effectif proposé pour 2012/13	1	–	1	4	1	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : opérations

21. La Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation à l'aide de patrouilles et de postes de contrôle fixes afin de s'assurer que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Pour être en mesure de bien s'acquitter de son mandat, la FNUOD entend renforcer encore ses activités de surveillance et d'observation et de multiplier ses opérations nocturnes en améliorant son matériel d'observation et de vision nocturne, ce qui lui permettra de mieux observer et enregistrer les violations. En ce qui concerne le projet de démarcation des secteurs Alpha et Bravo, qui consiste à disposer des barils supplémentaires pour marquer la zone de séparation à l'est et à l'ouest, la

délimitation du secteur Alpha a été achevée en octobre 2010. La FNUOD se prépare à délimiter le secteur Bravo. Compte tenu de l'accroissement de la population et du développement des activités civiles dans la zone de séparation, la FNUOD va intensifier son activité de communication pour faire mieux connaître son mandat et ses activités. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission restera en contact étroit avec les parties pour aider à préserver la stabilité dans la zone d'opérations de la mission. La Force continuera d'assurer la sécurité des civils et de les escorter lorsqu'ils traversent la zone de séparation pour des raisons humanitaires sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge. Elle procédera à l'enlèvement des mines et des engins non explosés dans la zone de séparation pour assurer la sécurité de ses patrouilles.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégageant des forces et s'y conforment.

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes et, au besoin, avec les responsables syriens locaux, pour régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, pour régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD et d'améliorer la coopération
- Réunions bihebdomadaires avec les officiers de liaison des Forces de défense israéliennes
- Consultation régulière avec les autorités civiles et dialogue auprès des populations locales dans la zone de séparation, par l'entremise des autorités syriennes compétentes, pour mieux faire connaître le mandat, le rôle et les activités de la FNUOD
- Réunions hebdomadaires avec les autorités civiles et les services de sécurité syriens compétents pour coordonner les activités de gestion des affaires civiles et de communication au niveau local
- 51 100 jours-homme de tâches spéciales/patrouilles mobiles, dont 20 440 jours-homme de tâches spéciales (28 militaires x 2 sections x 365 jours) menées par la compagnie du quartier général, et 30 660 jours-homme de patrouilles mobiles (3 militaires x 28 patrouilles x 365 jours) à bord de véhicules blindés de transport de troupes (opérations mobiles, patrouilles, faction dans des postes de contrôle temporaires, tâches de protection – protection de convois, par exemple – et fourniture d'un appui à d'autres organismes des Nations Unies)
- 28 203 patrouilles, dont 24 148 de jour et 4 055 de nuit
- 23 360 jours-homme de poste et position d'observation occupés (2 militaires x 29 postes et positions x 365 jours)
- 10 950 jours-homme de patrouille d'intervention rapide (2 militaires x 15 patrouilles x 365 jours)
- 32 850 jours-homme d'envoi rapide de groupe (10 militaires x 9 envois x 365 jours)
- 730 jours-homme d'équipes spéciales d'établissement de faits (2 militaires x 1 équipe x 365 jours)
- Inspections bihebdomadaires des zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l'accord sur le désengagement
- 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Communications immédiates avec les parties dans les situations de crise

- Escorte périodique (50) et sécurité des personnes traversant la zone de séparation pour des raisons humanitaires, sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation	1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par l'explosion de mines ou de munitions (2010/11 : 0 victime; 2011/12 : 0 victime; 2012/13 : 0 victime)
---------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Produits

- Enlèvement des mines et des engins non explosés dans la zone de séparation et contrôle et dégagement continus des itinéraires de patrouille, selon les besoins
- Soutien à l'action de sensibilisation au danger des mines menée par le Croissant-Rouge arabe syrien en coordination avec le CICR dans le gouvernorat de Quneitra, par des activités d'information sur le danger des mines visant les résidents, les responsables locaux, les autorités locales et les écoliers dans la zone de séparation, ainsi que par l'enlèvement et la destruction des mines repérées par les civils

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure connaissance du mandat de la FNUOD par la population civile	1.3.1 Réduction du nombre de cas de franchissements accidentels de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2010/11 : 0 incident; 2011/12 : 0 incident; 2012/13 : 0 incident)
---------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités civiles et les responsables de la sécurité dans la zone de séparation, sur l'exécution du mandat de la FNUOD et sur la coordination des activités de démarcation du secteur Alpha, y compris la prévention des incidents
- Liaison périodique avec les autorités locales compétentes sur le développement des installations civiles dans la zone de séparation
- Réunions régulières avec des résidents de la zone de séparation pour faire mieux connaître le mandat de la FNUOD et prévenir les franchissements accidentels de la ligne de cessez-le-feu

Facteurs externes : Poursuite de la coopération entre la FNUOD et les parties à l'accord sur le désengagement

Tableau 2

Ressources humaines, composante 1 : opérations

<i>Catégorie</i>	Total
<i>Contingents</i>	
Effectif approuvé 2011/12	1 047
Effectif proposé pour 2012/13	1 047
Variation nette	–

Composante 2 : appui

22. La composante appui a élaboré un plan d'appui à la mission comportant les objectifs : a) remplacer les installations et le matériel obsolètes dans la limite des ressources disponibles pour fournir un appui efficace et rationnel à la Force; b) donner à la Force les moyens d'exécuter son mandat, en améliorant l'état des installations, en renforçant sa mobilité et en modernisant le matériel de communication et d'observation; et c) réaliser des gains d'efficacité.

23. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 047 militaires et à l'effectif civil proposé de 46 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 110 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines : mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, informatique et transmissions, transports terrestres, surveillance et contrôle de l'approvisionnement en rations, en carburants et en fournitures générales, et fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la FNUOD.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Appui effectif et efficient à la Force dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1 Réduction de 5 % de la consommation générale de carburants (2010/11 : 6 %; 2011/12 : 3 %; 2012/13 : 5 %)

2.1.2 Augmentation du taux d'utilisation des véhicules (kilométrage et nombre d'années d'utilisation de chaque véhicule) par la réduction du parc automobile (2010/11 : 0 %; 2011/12 : 1 %; 2012/13 : 1 %)

2.1.3 Réduction des stocks de biens durables (2010/11 : 0 %; 2011/12 : 1 %; 2012/13 : 1 %)

Produits

Amélioration des services

- Être moins dépendant des moindres recours aux groupes électrogènes grâce au raccord des postes militaires au réseau électrique local, entraînant une diminution de 69 à 55 du nombre des groupes électrogènes utilisés
- Réduction du parc automobile et augmentation du taux d'utilisation des véhicules
- Réduction des stocks par la cession du matériel obsolète

Personnel militaire, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 047 militaires
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents pour un effectif moyen de 1 047 militaires
- Approvisionnement et stockage des rations de 2 camps et 22 positions, pour un effectif moyen de 1 006 militaires (compte non tenu des officiers d'état-major)
- Administration de 46 agents recrutés sur le plan international et de 110 agents recrutés sur le plan national
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des installations du camp Faouar, du camp Ziouani et du bureau de représentation de Damas, ainsi que du détachement de police militaire « C », de 22 positions et de 8 avant-postes de la zone de séparation
- Entretien de 14 puits et systèmes de filtrage
- Exploitation et entretien de 55 groupes électrogènes sur 29 sites
- Réfection et entretien de 10 km de routes
- Élaboration de quelque 2 500 cartes opérationnelles et thématiques au moyen du système d'information géographique pour appuyer la prise de décisions, favoriser la compréhension des situations et soutenir les opérations

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 370 véhicules, dont 25 véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU

Transmissions

- Service et entretien de 9 autocommutateurs privés, 1 100 postes téléphoniques, 2 stations terrestres de transmission par satellite, 565 postes de radio émetteur-récepteur, 380 talkies-walkies, 68 routeurs de réseau, 22 répéteurs et 33 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau longue portée et de 30 serveurs, 430 ordinateurs de bureau, 65 ordinateurs portables, 102 imprimantes et 38 expéditeurs numériques, sur 26 sites
- Administration et entretien de 495 comptes de messagerie électronique

Services médicaux

- Gestion et entretien de deux centres médicaux de niveau I à l'intention du personnel de la FNUOD et de l'ONUST ainsi que de la population civile locale dans les cas d'urgence
- Gestion et entretien d'installations où sont offerts des services confidentiels de conseil sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation à la question du VIH/sida destiné à l'ensemble du personnel de la mission, y compris l'éducation par les pairs

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité (y compris l'évaluation et la gestion des risques) au camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas, au détachement de police militaire « C » dans la zone de séparation et dans 22 positions
- Conduite d'enquêtes sur les incidents mettant en cause la sécurité, et fourniture de conseils au personnel de la FNUOD et à celui de 10 organismes des Nations Unies

Facteurs externes : Les fournisseurs et sous-traitants sont en mesure de livrer les biens et de fournir les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division de l'appui à la mission										
Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	2	2	11	16	47	–	63	
Effectif proposé 2012/13	–	1	2	2	10	15	45	–	60	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	(3)	
Services d'appui intégrés										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	2	1	8	11	52	–	63	
Effectif proposé 2012/13	–	–	2	1	9	12	54	–	66	
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	–	3	
Services régionaux des technologies de l'information										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	11	12	11	–	23	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	11	12	11	–	23	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	5	3	30	39	110	–	149	
Effectif proposé 2012/13	–	1	5	3	30	39	110	–	149	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : inchangé (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : inchangé (réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

24. Après l'examen de la répartition des effectifs, la réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile et de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et le transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national sont proposés au sein de la Division, pour tenir compte des nouveaux besoins opérationnels.

25. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux à la Section du génie au Bureau du Chef des services intégrés pour assurer les fonctions d'assistant (génie). Le titulaire fournira des services d'appui technique

pour l'entretien des bâtiments et des installations dans le secteur Alpha de la zone de limitation du côté israélien (c'est-à-dire la position 22 et le camp Ziouani). Il élaborera des plans d'entretien de long terme des installations, veillera à l'utilisation optimale des installations, inspectera les travaux d'entretien, contrôlera l'exécution des travaux contractuels et aidera à la formation des contingents à la bonne utilisation des biens et du matériel.

26. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux à la Section des approvisionnements pour assurer des fonctions d'assistant à la gestion des entrepôts. Le titulaire fournira des services d'appui administratif et technique à la Section des approvisionnements et assurera la réception et la distribution des fournitures générales (meublier de bureau, papeterie, produits de nettoyage, matériel d'hébergement, matériel de cuisine, matériel de sécurité, matériel d'observation et fournitures et matériel médicaux). Il vérifiera et contrôlera l'exécution des travaux de réparation et d'entretien par les entreprises sous-traitantes et veillera au bon fonctionnement du système Galileo de gestion des stocks.

27. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) de la Section des approvisionnements au Bureau du Chef des services d'appui intégrés pour assurer des fonctions d'assistant administratif. Le titulaire fournira un appui administratif à toutes les catégories de personnel, y compris aux contingents, en dirigeant et en surveillant les activités administratives et logistiques menées au camp Ziouani. Il assurera également la coordination des projets de construction, d'entretien du périmètre et de sécurité, en collaboration avec les Sections de la sécurité, du génie, des technologies de l'information et des communications et des approvisionnements. Il sera responsable de tous les biens de l'ONU au camp Ziouani et supervisera les activités du personnel d'appui.

28. Il est proposé de réaffecter un poste de mécanicien auto (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des transports du Bureau du Chef des services d'appui intégrés au Bureau même pour assurer des fonctions d'assistant administratif. Le titulaire fournira un appui administratif au Chef des services d'appui intégrés, à l'adjoint de celui-ci et au logisticien hors classe. Il surveillera l'exécution du budget et du plan d'achats et en rendra compte.

29. Il est proposé de transférer un poste de mécanicien auto (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire s'occupe de la gestion des carburants, de la Section des transports à la Section des approvisionnements pour assurer des fonctions d'assistant chargé du carburant. L'assistant chargé du carburant fournira un appui technique au Groupe des carburants. Il veillera au bon fonctionnement du système de contrôle et de suivi de la consommation de carburant, effectuera à titre préventif des travaux d'entretien et de réparation du matériel de stockage de carburant, aidera à la formation des contingents au fonctionnement du système de contrôle et de suivi de la consommation de carburant, aidera à l'exécution du plan de gestion des carburants de la mission et du programme de travail du Groupe des carburants et vérifiera tous les mois le niveau des stocks dans tous les sites de stockage de carburant.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11) (1)	Montant alloué (2011/12) (2)	Dépenses prévues (2012/13) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	22 333,0	24 862,8	22 888,6	(1 974,2)	(7,9)
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	22 333,0	24 862,8	22 888,6	(1 974,2)	(7,9)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	7 702,9	8 071,0	7 630,6	(440,4)	(5,5)
Personnel recruté sur le plan national	3 456,4	3 567,4	3 327,8	(239,6)	(6,7)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	29,7	41,0	41,0	–	–
Total partiel	11 189,0	11 679,4	10 999,4	(680,0)	(5,8)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	10 ,3	20,5	20,5	–	–
Voyages	336,2	458,8	443,4	(15,4)	(3,4)
Installations et infrastructures	6 289,5	6 198,0	6 280,5	82,5	1,3
Transports terrestres	3 474,8	3 798,1	2 850,3	(947,8)	(25,0)
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	1 270,4	1 347,8	911,6	(436,2)	(32,4)
Informatique	765,3	841,8	630,7	(211,1)	(25,1)
Santé	355,7	460,8	484,5	23,7	5,1
Matériel spécial	330,9	258,6	137,7	(120,9)	(46,8)
Fournitures, services et matériel divers	925,6	599,5	591,5	(8,0)	(1,3)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	13 758,7	13 983,9	12 350,7	(1 633,2)	(11,7)
Montant brut	47 280,7	50 526,1	46 238,7	(4 287,4)	(8,5)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 460,6	1 526,7	1 178,8	(347,9)	(22,8)
Montant net	45 820,1	48 999,4	45 059,9	(3 939,5)	(8,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	47 280,7	50 526,1	46 238,7	(4 287,4)	(8,5)

B. Contributions non budgétisées

30. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces	118,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	118,9

C. Gains d'efficacité

31. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Pièces détachées pour le matériel de communication et le matériel informatique	121,4	Application d'un pourcentage de 3 % de la valeur d'inventaire des pièces détachées pour le matériel de communication et le matériel informatique, au lieu du pourcentage de 5 % appliqué pendant l'exercice 2011/12
Carburant et pièces détachées pour groupes électrogènes	112,5	Raccordement de 4 positions et de 2 sites supplémentaires au réseau électrique local, d'où une réduction de l'utilisation de groupes électrogènes
Rations	247,6	Réduction de la consommation de plus de 5 % grâce à une gestion plus rigoureuse des stocks de rations
Frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement du personnel militaire	747,4	Amélioration de la planification et de l'organisation du transport du personnel militaire
Voyages, pour raisons de service, à l'intérieur de la zone de la mission	4,2	Gestion plus rigoureuse des dépenses au titre des voyages
Fournitures d'entretien	122,6	Gestion plus rigoureuse des dépenses
Achat de véhicules et de matériel d'atelier	802,8	Prolongation de la durée d'utilisation des véhicules de la mission et du matériel de l'atelier de mécanique
Achat de matériel de communication et de matériel informatique	540,6	Prolongation de la durée d'utilisation du matériel existant
Total	2 699,1	

D. Taux de vacance de postes

32. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte des taux de vacances de postes ci-après :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2010/11</i>	<i>Taux budgétisé 2011/12</i>	<i>Taux projeté 2012/13</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	0,2	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14,6	12,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national	3,7	7,0	6,0

33. Le taux de vacance proposé de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international est fondé sur le taux de vacance moyen effectif de 10,9 % enregistré pour la période allant de juillet à décembre 2011 et tient compte de son amélioration depuis l'exercice 2009/10, où il s'élevait à 17 %, avant de tomber à 14,6 % pendant l'exercice 2010/11. Le taux de vacance proposé de 6 % pour le personnel recruté sur le plan national est fondé sur le taux de vacance moyen effectif de l'exercice 2011/12, soit 6,5 % pour la période allant de juillet à décembre 2011.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

34. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 882 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	372,0
Total partiel	372,0
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	279,6
Santé	225,8
Matériel spécial	5,4
Total partiel	510,8
Total	882,8

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Coefficients applicables à la zone de mission			
Milieu extrême	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Intensité opérationnelle	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	1 ^{er} juillet 1996	–
B. Coefficients applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,5		

F. Formation

35. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	20,5
Voyages	
Voyages au titre de la formation	251,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	49,8
Total	321,3

36. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Personnel militaire et de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	100	104	104	110	141	155	724	128	128
Formation externe ^a	40	46	44	10	37	44	9	5	6
Total	140	150	148	120	178	199	733	133	134

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et ailleurs, hors de la zone de la mission.

37. Le programme de formation destiné à la FNUOD pour l'exercice 2012/13 vise, à travers 103 stages destinés à 481 participants, à améliorer les compétences du personnel de la Force en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation, ainsi

que ses compétences spécialisées et techniques. Il portera essentiellement sur les domaines suivants : normes IPSAS (Normes comptables internationales pour le secteur public), gestion financière et budgétaire, systèmes informatiques, communications, achats et passation de marchés, approvisionnement, transport, génie, gestion des ressources humaines, protection de l'environnement, sécurité, sensibilisation au VIH/sida, règles de déontologie et de discipline, et pratiques exemplaires.

G. Services de détection des mines et de déminage

38. Les montants prévus au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	92,0
Fournitures, services et matériels divers	
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	3,5
Total	95,5

39. Les dépenses prévues s'expliquent par l'acquisition de matériel supplémentaire de détection des mines et de déminage et des fournitures correspondantes.

III. Analyse des variations¹

40. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans cette section est définie à l'annexe I.B du présent rapport. Elle demeure inchangée par rapport aux rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(1 974,2)	(7,9 %)

• Facteurs externes : évolution des prix sur le marché

41. La diminution des ressources s'explique principalement par : a) la suppression du versement d'un montant complémentaire aux pays qui fournissent des contingents, approuvée pour l'exercice 2011/12 seulement; b) la baisse du coût moyen des vols charters commerciaux utilisés pour la relève des contingents, au vu des dépenses récemment constatées; et c) la baisse du coût moyen des rations qui passe de 7,2 dollars par jour-homme pour l'exercice 2011/12 à 7 dollars par jour-homme pour l'exercice 2012/13, conformément aux dispositions du nouveau contrat pour la fourniture des rations.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(440,4)	(5,5 %)

• Paramètres budgétaires : révision des barèmes des traitements internationaux

42. La diminution des ressources s'explique principalement par la diminution des contributions du personnel, conformément au barème des traitements de janvier 2012; elle s'explique également par la révision des dépenses communes de personnel estimées à 74,3 % du montant total des traitements nets sur la base des dépenses effectives pour la période de juillet à décembre 2011 (contre 78,6 % pour l'exercice 2011/12).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(239,6)	(6,7 %)

• Facteurs externes : variations des taux de change

43. La diminution des ressources s'explique principalement par l'application du taux de change opérationnel de l'ONU, soit 55,26 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis au 31 décembre 2011, au lieu du taux de 46,26 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis utilisé pour le budget de l'exercice 2011/12.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(947,8)	(25,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

44. La diminution des ressources s'explique principalement par : a) le fait que la durée d'utilisation de la flotte de véhicules existants a été prolongée, d'où la réduction des nouveaux achats; b) la baisse du coût de réparation et d'entretien des véhicules blindés SISU de transports de troupe, certains travaux d'entretien étant désormais réalisés en interne; et c) la réduction des dépenses au titre des pièces détachées. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation du prix du carburant diesel qui est passé de 0,65 dollar le litre pendant l'exercice 2011/12 à 0,85 dollar le litre, prix moyen enregistré pendant les six mois qui ont précédé la procédure d'établissement du budget.

	<i>Variation</i>	
Communications	(436,2)	(32,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

45. La diminution des ressources s'explique principalement par l'utilisation prolongée du matériel de communication existant, qui a fait diminuer le nombre des remplacements, et la réduction des dépenses au titre des pièces détachées.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(211,1)	(25,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

46. La diminution des ressources s'explique principalement par la durée d'utilisation prolongée des matériels informatiques qui a fait diminuer le nombre des remplacements, et la réduction des dépenses au titre des pièces détachées, les stocks de matériel étant désormais centralisés dans le cadre de l'initiative régionale pour les technologies informatiques.

	<i>Variation</i>	
Santé	23,7	5,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

47. L'augmentation des dépenses s'explique principalement par la révision des taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome, qui a été approuvée par l'Assemblée générale (résolution 65/292), avec effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(120,9)	(46,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

48. La diminution à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des ressources prévues pour le remplacement de jumelles optiques et d'appareils de vision nocturne, le remplacement de ces matériels devant être effectué durant l'exercice 2011/12. Cette diminution est en partie compensée par les ressources supplémentaires engagées pour l'achat de deux détecteurs de mines supplémentaires pour les équipes de neutralisation des explosifs et munitions.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

49. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 46 238 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force à raison de 3 853 225 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 65/289)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15).	La FNUOD a utilisé la quasi-totalité des ressources financières qui lui ont été allouées au cours des récents exercices.
Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble (par. 17).	Grâce à la création des Services d'appui intégrés et de la Section des approvisionnements en 2009, la FNUOD est passée d'un système d'approvisionnement à la demande à un système de soutien planifié reposant sur un barème de dotations et des modes de consommation. Elle a donc réussi à assurer une utilisation efficace des ressources tout en répondant aux besoins opérationnels. En outre, la FNUOD travaille en étroite collaboration avec les missions régionales et continuera de le faire.
Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31).	La FNUOD organise des programmes de formation et utilise l'apprentissage en ligne pour différents types de formation, dans des domaines comme la sécurité, l'intégrité, les ressources humaines et les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La FNUOD fait aussi appel à des consultants pour assurer des formations internes.
Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32).	La FNUOD a transformé 2 de ses postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national. Tous les membres du personnel recruté sur le plan national participent aux programmes de formation de la Force, l'accent étant mis sur leur carrière et leur développement professionnel.
Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification,	La FNUOD applique dans son intégralité la politique des Nations Unies concernant la fourniture des rations aux forces de maintien de la paix des Nations Unies et la gestion de ces rations. Tous les besoins alimentaires

l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41).

Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à l'Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42).

Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44).

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64).

et culturels sont pris en charge dans le cycle de livraison des rations. La Force applique actuellement des contrats d'approvisionnement de rations conclus avec des entreprises mondiales et locales et elle met en place un programme de contrôle de la qualité et d'assurance qualité rigoureux. Les arrangements contractuels sont mis en œuvre rigoureusement et des réunions d'évaluation sont organisées régulièrement avec les fournisseurs, selon les modalités des différents contrats et afin de garantir que les indicateurs clés des résultats sont respectés.

La FNUOD applique un plan d'assurance qualité qui garantit la qualité des rations (produits frais, surgelés et secs) fournies au titre des différents contrats. Les produits sont examinés lors de la livraison avant d'être acceptés par la Force, conformément aux dispositions contractuelles. La Force applique également un programme d'hygiène strict, suivi et contrôlé par l'officier hygiéniste de la force.

La FNUOD se conforme à tous les barèmes de dotation et ratios standard définis par le Siège à New York et offre des services appropriés concernant les communications satellitaires et l'accès à l'Internet.

Avant de passer des contrats-cadres (à l'exception des contrats concernant le matériel informatique et de communication et les véhicules), la FNUOD conduit des études de marché afin de déterminer : a) la disponibilité des biens sur le marché local; b) la qualité des biens disponibles; c) les modalités de garantie; et d) la disponibilité des services après-vente et d'entretien afin de comparer les coûts et de garantir un meilleur rapport qualité-prix.

La FNUOD veille à ce que l'ensemble du personnel prenne part à la formation obligatoire sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75).

La FNUOD ne rencontre pas de difficulté concernant la gestion de l'inventaire des biens durables et non durables.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76).

La FNUOD réduira les coûts d'évaluation des stocks en éliminant progressivement le matériel de communications et de transport obsolète.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/65/743)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget uniquement. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources. Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (par. 19).

La FNUOD prend note de la recommandation formulée par le Comité et a présenté les gains d'efficacité qu'elle a obtenus en réduisant ses besoins sans pour autant compromettre ou diminuer ses produits (voir par. 31 du présent rapport).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Il est cependant

préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (par. 20).

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures qui ne cessent d'être prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix, des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les budgets de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

La FNUOD poursuivra ses efforts pour maintenir l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes. Elle prend note des

inquiétudes et des recommandations du Comité et adoptera des mesures adaptées pour combler les lacunes.

La FNUOD analyse soigneusement les conditions exigeant la réaffectation de ressources afin de répondre à l'évolution des priorités et des besoins.

La FNUOD prend note de la recommandation formulée par le Comité et veille à ce que les produits présentés dans son projet de budget et les objectifs y afférents soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (par. 30).

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 de l'Assemblée générale montrent que de nombreux postes sont restés vacants pendant de longues périodes dans les opérations de maintien de la paix. Ce problème avait déjà été évoqué par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix, où il avait dit que cela pouvait donner à penser que les postes en question n'étaient plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittaient de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposaient. Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale de créer de nouveaux postes (par. 43).

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement. Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention, ce qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteux (par. 47).

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système électronique de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

La FNUOD n'a pas de poste vacant de longue date.

La FNUOD n'a pas de poste vacant de longue date.

Le projet de budget pour l'exercice 2012/13 prévoit des taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 6 % pour le personnel recruté sur le plan national, sur la base du récent taux d'occupation des postes.

En attendant la mise en service du système électronique de gestion des carburants, la FNUOD utilise un système pour moitié électronique et pour moitié manuel, qui lui permet d'exercer un contrôle, de veiller au respect du principe de responsabilité et de prévenir les fraudes et les abus.

<p>Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).</p>	<p>La FNUOD gère actuellement 6 contrats locaux pour la fourniture de rations et d'eau à son personnel. Ces contrats ont été établis dans le cadre d'un appel d'offres et les sous-traitants respectent les normes établies.</p>
<p>Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68).</p>	<p>La FNUOD prend les conditions environnementales en considération pour acheter des biens et des services.</p>
<p>Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leurs plans de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, l'achèvement de ces plans devrait être une priorité. Le Comité recommande donc que le Secrétaire général soit prié de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).</p>	<p>La Cellule intégrée de formation du personnel de la FNUOD met en œuvre des programmes de formation interne à l'intention du personnel militaire et civil.</p>
<p>Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de relier les programmes et objectifs de formation à l'exécution du mandat et aux objectifs de l'Organisation. Il considère que la définition de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit posséder un plan de formation propre correspondant à ses besoins particuliers sont un pas en avant vers l'établissement de ce lien. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions reposeront sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).</p>	<p>La FNUOD a veillé à ce qu'il y ait un lien entre la formation proposée pour l'exercice 2012/13 et les objectifs de l'Organisation.</p>

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 135).

La FNUOD met en œuvre les programmes de formation avec efficacité. Des systèmes d'apprentissage en ligne sont utilisés pour différents types de formation, dans des domaines comme la sécurité, l'intégrité, les ressources humaines et les normes IPSAS. Pour l'exercice 2012/13, la FNUOD portera au maximum le nombre de participants aux cours de formation internes, dans la limite des moyens disponibles. La Cellule intégrée de formation du personnel de la FNUOD continuera d'organiser des programmes de formation internes à l'intention du personnel militaire et civil.

(A/65/743/Add.3)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes (par. 3).

La FNUOD a mis en œuvre toutes les recommandations formulées par le Comité.

Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les moyens nécessaires à la Force, révisés sur la base de l'examen effectué à l'échelle de la mission, seront fournies lors de la présentation du prochain budget, car elles pourraient avoir une incidence sur le montant des crédits demandés pour 2012/13 (par. 23).

À la suite de l'examen effectué à l'échelle de la mission, les moyens nécessaires à la Force n'ont pas changé.

Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le changement d'indicateur de succès utilisé en ce qui concerne la réduction du nombre de véhicules accidentés permettra d'améliorer le suivi et recommande que l'ancien indicateur soit conservé (par. 34).

L'indicateur de succès utilisé en ce qui concerne la réduction du nombre de véhicules accidentés ne figure pas dans le budget 2012/13.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité réitère sa recommandation tendant à ce que l'Administration exige de toutes les missions qu'elles respectent rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 33).

La FNUOD respecte rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité recommande que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Département de l'appui aux missions :</p> <p>a) exigent de la FNUOD qu'elle redouble d'efforts pour recouvrer toutes les sommes dues depuis longtemps; et</p> <p>b) évalue les perspectives de recouvrement de ces sommes et passe les écritures comptables voulues (par. 38).</p>	<p>Les sommes dues depuis longtemps à la Force concernent essentiellement des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée adressées au Gouvernement israélien.</p>
<p>S'agissant des liens entre les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les crédits demandés, à la FNUOD, les produits prévus n'étaient pas chiffrés et les rapports entre le financement et les résultats n'étaient pas bien compris (par. 86).</p>	<p>La FNUOD a réussi à établir les liens entre le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les résultats escomptés en ce qui concerne la réduction de la consommation de carburant.</p>
<p>Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à toutes les missions de mettre en place des mesures de contrôle d'accès strictes (par. 286).</p>	<p>Recommandation appliquée</p>

Annexe I

Définitions

A. Terminologie relative aux changements proposés dans les ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Il est proposé d'utiliser un poste approuvé qui était destiné à l'exercice d'une certaine fonction pour assurer d'autres activités prioritaires qui sont sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste : trois cas de figure sont possibles** :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

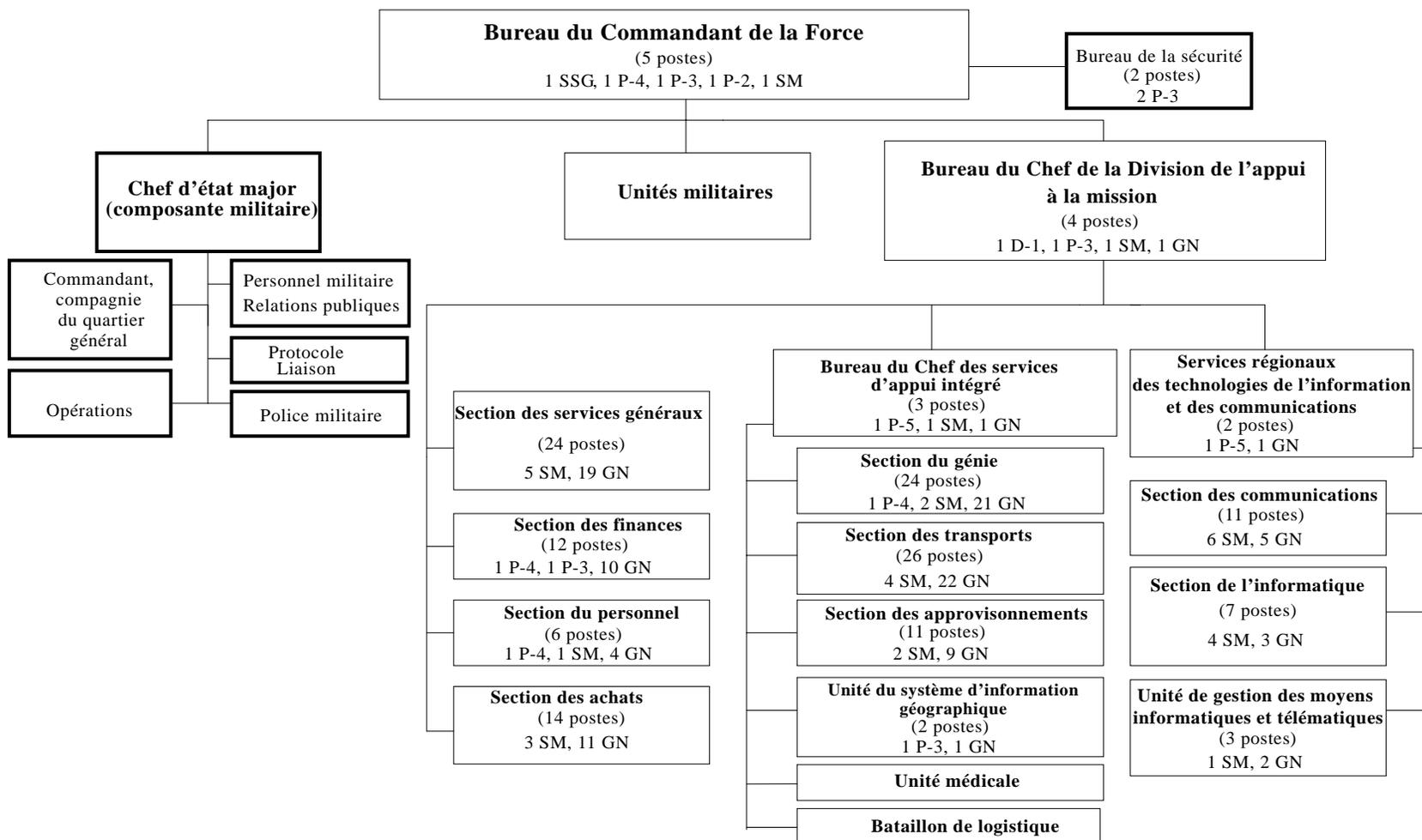
B. Terminologie de l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



Abréviations : SSG : Sous-Secrétaire général; SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

Carte

